général, faisant preuve d'impartialité, a renoncé à soutenir contre eux une condamnation.

Au début de l'audience le président a donné lecture d'un arrêt repoussant les conclusions relatives à l'audition du témoin Marcel Habert et des pères assomptionnistes.

La défense a renoncé alors à faire entendre le dernier témoin, M. l'Abbé Martin et le Procureur général a commencé son réquisitoire.

M. Bernard a commencé en disant qu'il était temps pour mettre fin aux troubles de la rue, pour éviter que le sang coulât, que le gouvernement prît des mesures énergiques.

« C'est cette œuvre de défense républicaine en même temps que de justice que nous sommes appelés à accomplir ».

Puis il a déclaré renoncer à soutenir l'accusation contre trois accusés royalistes, de Chevilly, Fréchencourt, Beaumont, un du groupe nationaliste : Ballière et deux antisémistes Brunet et Cailly.

L'accusation ne subsiste donc que contre Buffet, Godefroy, de Sabran, de Vaux, de Rumel, royalistes; Deroulède et Barillier, nationalistes; Guérin et Dubuc, antisémistes.

La mise hors de cause des six accusés a provoqué une certaine émotion bientôt calmée du reste. Et le Procureur général a continué l'exposé de l'affaire mais presque aussitôt un violent incident s'est produit.

M. Buffet ayant contesté en termes très vifs l'authenticité de documents cités dans le réquisitoire et le jeune Cailly, toujours agité, ayant lancé aux membres de la Cour quelques épithètes injurieuses, le ministère public a dû prendre contre eux des réquisitions nouvelles.

Il était impossible en effet de tolérer cette attitude pendant le réquisitoire. Trop souvent déjà on l'avait tolérée au cours des débats.

La Cour s'est donc retirée en Chambre du Conseil pour délibérer sur ces conclusions, mais aussitôt deux de ses membres, MM. Guérin, ancien garde des sceaux, et de Casabianca, sénateur de la Corse ont soulevé une question importante.

Puisque l'accusation était abandonnée contre six des inculpés ne convenait-il pas de disjoindre leur cas et de les mettre immédiatement en liberté provisoire.

Si cette proposition avait été admise, tous les six auraient été relâchés, sauf Cailly, qui doit subir les trois mois de prison auxquels il a été condamné récemment pour outrages à la Cour ; mais elle ne l'a pas été. On s'est aperçu en la discutant qu'elle n'était pas légale : la Cour ne peut rendre un arrêt de disjonction sans avoir entendu la défense, et ses auteurs l'ont eux-mêmes retirée.

Sur ce, l'expulsion jusqu'au jugement a été prononcée contre Buffet et Cailly.

Buffet réapparaîtra au moment où son avocat prendra la parole.

Quant à Cailly, l'accusation étant abandonnée, son défenseur ne parlera pas et il n'y a pas de nécessité de le ramener à l'audience avant le jugement.

A la reprise le président a donné lecture de l'arrêt que M. Buffet, son chapeau à la main, a écouté debout. Et quand M. Fallières a donné aux gardes l'ordre de le reconduire dans sa cellule il s'est écrié : « C'est un arrêt sans précédent et qui n'est pas motivé. »

Le Président l'invitant à se retirer en silence Buffet a répondu : « C'est ce que je fais ».

Le jeune Cailly lui n'a rien dit pour la bonne raison qu'il n'était pas là. Il avait formellement refusé de revenir à l'audience.

Il a bien fait car peut-être il se serait livré à quelque extravagance qui lui aurait valu une condamnation nouvelle.

Cela fait, le Procureur général a repris son réquisitoire examinant tour à tour le rôle de chaque organisation politique, de chaque Ligue, de chaque accusé.

M. Bernard parlait d'abondance en s'aidant seulement de quelques notes et on l'écoutait en silence car le calme était revenu, à part, par-ci par là une interruption légère, une vague protestation sur le banc des accusés.

Le Procureur-général parle ainsi jusqu'à près de sept heures mais sans pouvoir achever son réquisitoire. Il s'est interrompu après avoir rappelé la tentative du 23 février ; après avoir établi à l'aide des dépositions, des pièces saisies, des télégrammes du duc d'Orléans, du projet de proclamation pour sa rentrée en France, d'un autre aux généraux, dans les fontionnaires du futur gouvernement, qu'il y eut bien ce jour-là un complot pour détourner l'armée de son devoir et renverser la République.

Le réquisitoire occupera encore la première partie de l'audience de demain jusqu'à la suspension.

T. H.

Déroulède et ses défenseurs

Paris, 26 décembre. — Deroulède a écrit à ses défenseurs pour les prier de ne pas plaider devant la Haute-Cour.

GRÈVE GÉNERALE à Saint-Etienne

St-Etienne, 26 décembre. — La grève des mineurs est à peu près générale à St-Etienne, à l'exception du puits Ducros, où presque tous les ouvriers travaillent, et du puits Montmartre, où la moitié de l'effectif ordinaire est descendue. Dans les autres puits, on ne compte que les hommes nécessaires à l'entretien des galeries.

On a peu de nouvelles des environs. On sait cependant qu'à Firminy, à La Roche et à la Ricamarie, la moitié des hommes seulement travaillent. On ne signale encore aucun incident.

On compte pour le moment trois mille grévistes.

Cette nuit, cent cinquante gendarmes à cheval venant des départements voisins sont arrivés à Saint-Etienne.

Actuellement deux réunions ont lieu, l'une au Prado, tenue par les passementiers ; l'autre, à la Bourse du travail, où sont réunis les mineurs.

L'assassinat de deux officiers AU TONKIN

Paris, 26 décembre. — Note officielle de l'agence Havas :

« L'amiral Courrejolles, commandant en chef la division navale de l'Extrême-Orient, vient de transmettre au ministre de la marine le rapport de M. Marteville, aspirant de 1re classe, commandant le fort de Montao à Kouang-Tchéou-Ouane, sur la mort des enseignes Gourlaouen et Koun, tués par les Chinois.

La première dépêche annonçant cette triste nouvelle, et envoyée le 12 novembre par l'amiral Courrejolles, attribuait à une imprudence la mort de ces deux officiers. Le rapport de M. Marteville établit que MM. Gourlaouen et Koun furent tués au cours d'une reconnaissance qu'ils firent malheureusement seuls, sur la rive droite, en face du fort qu'ils commandaient : sur l'ordre formel de M. Gourlaouen, aucune escorte ne les accompagnait.

Ils furent tués à coups de fusil par des Chinois en embuscade, qui les cernèrent et leur coupèrent la tête avant que la garnison du fort de Montao eût pu intervenir.

On sait que, le 10 décembre, les corps des deux malheureux officiers qui avaient été tués par les Chinois furent rendus à l'amiral Courrejolles par le maréchal Sou, qui exprima les regrets du gouvernement.

Depuis, le ministre de France à Pékin a poursuivi avec succès les négociations des réparations réclamées par le gouvernement pour les familles des victimes de ce guet-apens.

TIRAGES D'OBLIGATIONS

Emprunt du métropolitain 1899

Le numéro 53.851 gagnent 100,000 francs.

Les deux numéros 281,329 et 387,349 gagnent chacun 10,000 francs.

Les trente numéros suivants gagnent chacun 1.000 francs : 127,768 — 397,695 — 162.840 — 130.850 — 220.535 — 380,130 — 127,855 — 42,044 — 62.042 — 362,408 — 6,438 — 404,544 — 148,592 — 69,409 — 246,996 — 318,818 — 95.397 — 56,858 — 291,869 — 66,378 — 217.704 389.089 — 205.187 — 233 462 — 349.347 — 315,655 — 22,826 — 312,126 — 330,854 — 164,094.

Bons de l'Exposition

Les numéros suivants sont remboursables

Série	Numéros		
297	4815	à	100.000 francs
193	2331	à	10.000 —
221	487	à	5.000 —
124	2682	à	5.000 —

Chronique Régionale

Election des Délégués Mineurs

BASSIN HOUILLER DU NORD

Voici les résultats complets des élections :

Mines d'Anzin

Fosse Amaury — Inscrits: 185 — Votants: 172

Délégués : Decout Arnould, 23 voix — Loridan Alfred 30 — Capillon Jean-Baptiste 18 — Lesnes Adolphe 10 — Caulier Louis 27 — Thionnet Léon 30 — Broutin Adraste 18 — Legrand. 16. — Ballottage.

Suppléants : Launoy Joseph 30 voix — Buffart Alfred 31 — Carlier Louis 26 — Legrand Adolphe 22 — Thiéry Joseph 18 — Buffart Edmond 17 — Frappart Cyrille 16 — Réal Jules 11 — Cauliez Louis 1. — Ballottage.

Fosse Renard n° 1. — Inscrits : 141 — Votants : 121.

Délégués et suppléants : Evin Adolphe 59 voix — Lermusiaux Paul 34 — Dupriez Louis 27. — Ballottage.

Fosse Dutemple et Réussite. — Inscrits: 340. — Votants : 314.

Délégués : Lecrit Paul 170 voix élu.
Suppléant : Aubry Constant, 170 voix, élu.

Fosse Thiers.— Inscrits: 432 — Votants: 394

Délégué : Podevin Léon, 221 voix, élu.
Suppléant : Peion Henri, 224 voix, élu.

Fosse de la Bleuse-Borne.— Inscrits: 355. — Votants : 329

Délégué : Dujardin, 222 voix, élu.
Suppleant : Plichon, 202 voix, élu.

Fosse Blignières

Délégué : Casimir Defernez, 165 voix. Elu.
Suppléant ; Romain Lévêque, 165 voix. Elu.

Fosse La Grange

Délégué : Dumont Jules, 402 voix. Elu.
Suppléant : Hurbain Clément, 402 voix. Elu.

Fosse Cuvinot

Délégués : Warioux Magloire, 113 voix — Sevrez Edmond, 416 — Moreau Constant, 47 — *Ballottage.*
Suppléants : Tropman, 119 voix — Carpentier, 115. — *Ballottage.*

Fosse Dutemple et Réussite
Inscrits : 340 — Votants : 314

Délégué : Lecrit Paul 170 voix. Elu.
Suppleant : Aubry Constant 170 voix. Elu.

Fosse d'Herin et d'Arenberg — Inscrits : 459 — Votants : 439

Délégués : Moreau Hilaire 200 voix — Parent Alfred 94 — Dujardin Adolphe 38 — Legrand Jules 76 *Ballottage.*

Suppleants : Ledent Charles 196 voix — Herlot Henri 90 — Esculis Alfred 40 — Cochet Auguste 176 — *Ballottage.*

Fosse Renard n° 1 — Inscrits : 141 — Votants : 121

Délégués. Evin Adolphe, 5. voix — Lermusiaux Jules, 35 — Dupriez Louis, 27. *Ballottage.*

Suppléants : Hindrick J.-Bte, 59 voix — Cavellier Joseph, 35 — Braneau Paul, 27 — *Ballottage.*

Fosse de Rœulx — Inscrits ... — Votants : 282

Délégué : Canivez Augustin, 139 voix, élu.
Suppléant : Bizet Edmond, 155 voix, élu.

Fosse Saint-Marck — Inscrit : 444 — Votants : 419.

Délégué : Poulain Henri, 249 voix, élu.
Suppléant : Becart Léonard, 250 voix, élu.

Fosse Casimir-Périer. — Inscrits, 218 — Votants, 208

Délégué : Delannoy Ildefonse, 107 voix, élu.
Suppléant. Lamblin Louis, 113 voix, élu.

Fosse d'Haveluy — Inscrits : 315 — Votants : 303.

Délégué : Decarpentry J.-B., 233 voix, élu.
Suppléant : Vartra J.-B., 233 voix, élu.

Fosse Lambrecht. — Inscrits : 430 — Votants : 374.

Délégués : Dassonville Modeste, 172 voix — Gaiot Louis, 104 — Duquesnoy François, 94 — *Ballottage.*

Suppléants : Lekeux Hippolyte, 172 voix — Nison Abraham, 100 — Macarez Ildefonse, 94 — *Ballottage.*

Fosse de Vieux-Condé. — Inscrits, 321 — Votants, 297

Délégué : Blois Forest, 261 voix, élu.
Suppléant : Wattecamps Nestor 257 voix. Elu.

Fosse Amaury. — Inscrits : 185. — Votants : 172

Delégué : *Thionnet Léon, 30 voix — Loriaux Alfred 30* — Caulier Louis 27 — Decout Arnould 23 — Broutin Adraste 18 — Catillon J.-Bte 18 — Legrand Lucien 16 — Lesne Adolphe 10. — *Ballottage.*

Suppléants : Dussart Alfred 31 voix — Lannoy Joseph 30 — Carlier Louis 26 — Legrand Adolphe 22 — Thiéry Joseph 18 — Dussart Edmond 17 — Frappart Cyrille 16 — Réal Jules 11 — Cauliez Louis 1. — *Ballottage.*

Fosse Chabaud-Latour. — Inscrits : 420. — Votants : 401

Délégué : Menu Léonide ; 328 voix. Elu.
Suppléant. *Draux Joseph 327 voix, Elu.*

Mines de Marly

Fosses Saint-Saulve et Petit. — Inscrits : 42 — Votants : 35

Délégué : Décarpentry Auguste 30 voix. Elu.
Suppleant : Lekieffre Amédée 23 voix. Elu.

Mines de Douchy

Fosse de Douchy. — Inscrits : 281. — Votants : 248

Délégué : Caudmont Louis, 189 voix. Elu.
Suppleant : Perret Léonard, 189 voix. Elu.

Fosses l'Eclaireur et Désirée. — Inscrits : 123. — Votants : 120

Délégué : Lemoine Alfred, 75 voix. Elu.
Suppléant : Pottiez Martial, 70 voix. Elu.

Fosse St-Mathieu. — Inscrits : 189. — Votants : 163

Délégues Beaumont Jules 76 voix — Vaillant Alfred 30 — Quinet Louis 30 — Lemoine Arthur 26 — *Ballottage.*

Suppléants : Regnier Philippe 76 voix — Guisgand Emile 31 — Hollain Charles 30 — Miot Alphonse 25. — *Ballottage.*

Mines de Vicoigne et Nœux

Fosse de Vicoigne — Inscrits : 241 — Votants : 172

Délégués : Cochon Désiré, 83 voix — Devocelle Paul, 50 — Wailay André-Maurice, 21 — Busière Armand, 10 — Cauvin J.-B., 8 — *Ballottage.*

Suppléants : Lesage Jules, 80 voix — Hayez Désiré, 50 — Busière Armand, 20 — Hayez Henri, 10 — Dubois Louis, 8 — *Ballottage.*

Mines de Douchy

Fosse de Douchy — Inscrits : 281 — Votants : 248

Délégué : Caudmont Louis, 189 voix, élu.
Suppleant : Perret Léonard, 189 voix, élu.

Fosses l'Eclaireur et Désirée — Inscrits : 123 — Votants : 120

Délégué : Lemoine Alfred, 75 voix, élu.
Suppléant : Pottiez Martial, 70 voix, élu.

Fosse St-Mathieu — Inscrits : 189 — Votants : 163

Délégués : Beaumont Jules, 76 voix — Vaillant Alfred, 30 — Quinet Louis, 30 — Lemoine Arthur, 26 — *Ballottage.*

Suppléants : Regnier Philippe, 76 voix — Guisgand Emile, 31 — Hollain Charles, 30 — Miot Alphonse, 25 — *Ballottage.*

Mines de Thivencelles et Fresnes-Midi

Fosse Saint-Pierre. — Inscrits : 93 — Votants : 80.

Délégués : Choteau Alfred, 30 voix — Destringuet Louis, 32 — Dufour Joseph, 11 — *Ballottage.*

Suppléants : Tassart Victor, 36 voix — Gardavoir Adolphe, 32 — Fournier Henri, 11 — *Ballottage.*

Fosse Soult. — Inscrits : 94 — Votants : 93.

Délégué : Warrand Adolphe, 75 voix, élu.
Suppléant : Losse Séverin, 71 voix, élu.

Mines de Crespin

Fosse de Quiévrechain. — Inscrits : 103 — Vot. : 95.

Délégué : Monet Alfred, 55 voix, élu.
Suppléant : Delattre Joseph, 55 voix, élu.

***

Le scrutin de ballottage aura lieu le dimanche 31 décembre 1899.

Un nouveau permis de chasse

Sur l'avis des conseils généraux, la clôture de la chasse à la perdrix a été fixée au 7 janvier dans les départements suivants : Aisne, Ardennes, Aube, Maine-et-Loire, Marne, Nord, Pas-de-Calais.

La clôture de la chasse au lièvre est fixée au 7 janvier dans l'Aisne, les Ardennes, l'Aube, la Marne, le Nord et le Pas-de-Calais.

En conséquence, dans chacun de ces départements la vente, le transport et le colportage de ces gibiers seront interdits le lendemain des jours fixés pour la clôture de leur chasse.

Puisque nous parlons de chasse, disons que MM. Caillaux, ministre des finances, et Jean Dupuy, ministre de l'agriculture, viennent de faire signer par le président de la République un decret par lequel le permis de chasse sera délivré désormais, non plus par le ministère de l'intérieur, mais par le ministère de l'agriculture.

Ce décret change en même temps l'aspect, sinon le format, du permis de chasse actuel.

Le nouveau permis de chasse, très élégant, qui a été gravé par M. Paulin Tasset, est divisé, comme le permis actuel, en deux parties, l'une blanche formant talon qui reste à la préfecture ou sous-préfecture *par laquelle il est fourni, l'autre par moitié* blanche et mauve.

Ce feuillet qui est délivré aux chasseurs, porte à sa partie supérieure blanche les mêmes indications et les mêmes timbres que le permis actuel, avec cette double différence que les mots « Ministère de l'intérieur » y sont remplacés par ceux-ci « Ministère de l'agriculture », et que les caractères du genre Garamond, sont plus artistiques.

La partie inférieure, mauve au lieu d'être grise, porte en blanc et en caractères anglais l'inscription : « Ministère de l'agriculture. Permis de chasse. » Le libellé d'état-civil et le signalement sont identiques avec ceux du permis actuel.

Cette partie mauve constitue un « fond de sûreté » qu'il sera impossible de contrefaire, et c'est là le but qu'on s'est proposé en changeant le permis de chasse.

Les conférences populaires

A FAUMONT

M. Gaultier, instituteur à Aniche, fera une conférence sur le Transvaal et les Boers avec projections lumineuses, en la salle de la mairie de Faumont, dimanche prochain, 31 décembre, à 4 heures 1/2 du soir.

LES GRÈVES

A TOURCOING

Chez Leroux-Lamourette

Nous avons publié la lettre adressée à M. le Maire de Tourcoing par MM. Leroux-Lamourette frères et communiquée par eux aux journaux cléricaux.

On sait que dans cette lettre, les patrons, en même temps qu'ils annonçaient la fermeture de leur filature avaient fait remettre à M. le Maire les livrets de leurs ouvriers rattacheurs.

Comme bien on pense, les livrets ont été retournés à MM. Leroux accompagnés de la lettre suivante :

26 décembre 1899.

Messieurs,

J'ai bien reçu votre lettre du 23 courant par laquelle vous voulez bien m'informer de la résolution que vous avez prise de fermer définitivement votre filature.

Mais, en même temps que votre lettre, vous m'avez fait parvenir un certain nombre de livrets qui, paraît-il, sont la propriété de vos rattacheurs.

N'ayant pas qualité pour recevoir le dépot de ces livrets, ni pour les faire remettre à leurs destinataires, j'ai l'honneur de vous les retourner par le porteur de la présente.

Veuillez agréer, Messieurs, l'assurance de ma considération très distinguée.

Le Maire.
Signé : Senetur, adjoint.

Il nous revient que des contremaîtres et ouvriers de la filature se sont enquis de la façon dont ils devaient se comporter et s'ils devaient chercher à se faire embaucher ailleurs. Il leur aurait été répondu de patienter un moment.

L'établissement ne serait donc pas si irrévocablement fermé et le matériel jeté au vieux fer, comme la feuille des mères chrétiennes l'a publié dans un article qu'elle a cru rendre rensationnel et qui a fait long feu.

Hier, dans la matinée et en dépit du temps très mauvais, les grévistes ont circulé en ville en cortège et, à deux reprises, ont manifesté devant la boite à capucins de la rue du Sentier, pour le remercier de la façon dont elle comprend et discute les intérêts des ouvriers.

Les grévistes chantaient une chanson dédiée à la *Croix* et dont le refrain est :

Allons pernez un abonnemint
Pour vivre heureux, ch'est l'vrai momint
L' pu biau journal de toute la France
Ch'est la *Croix*, la *Croix*, la croyance (bis).

Aux tissages Bayart-Parent

Situation toujours sans changement.

Quand MM. Bayart seront fatigués, ils le diront. Les ouvriers eux, forts de leur bon droit sont plus unis et résolus que jamais dans leur résistance. Et tant que la sympathie publique se manifestera en leur faveur comme cela a eu *lieu jusqu'ici ils peuvent attendre le bon plaisir* des bons patrons chrétiens.

C'est vraiment dommage que la petite manœuvre cléricale, qui consistait à diviser les ouvriers ait raté.

La *Croix* en est furieuse et dit de grosses bêtises, selon son habitude. La feuille dévote en est encore à ergoter sur la fameuse fausse lettre signée : « Un groupe d'ouvriers » et qui avait été écrite par un chef rentreur après avoir été complotée par tous les cléricaux des très saintes usines.

Laissons-le à ses jérémiades.

LE SPORT

TIR

Tir national de Roubaix

Résultats du concours bi-mensuel du dimanche 24 décembre

Voici les résultats du concours de tir qui a eu lieu le dimanche 24 décembre entre les sociétaires du Tir national de Roubaix :

Nombre de cartouches tirées : 415.
Pour cent des balles en cible ; 98 o/o.
Pour cent des mouches : 23 o/o.
Haut-nombre. — 1er prix, Jean Lerat ; 2e prix partagé : Florimond Provoyeur et Henri Vandaele, (*ex-æquo*).
Bas nombre. — 1er prix, Arthur Derousseaux ; 2e prix, Henri Vantroys.

***

Nous rappelons aux amateurs que le pavillon des cibles à petite distance est ouvert chaque jour au public

D'excellentes armes s'y trouvent.

Prix du carton de 5 balles, au Gras Jouvet, à 20 mètres : 15 centimes.

Prix du carton, Flobert de haute précision, à 12 mètres ; 10 centimes.

Prix du carton de 30 centimètres, au revolver sans munitions : 10 centimes.

Chronique Locale

ROUBAIX

Conseil municipal

Le Conseil municipal se réunira à l'Hôtel-de-Ville, le jeudi 28 décembre, à huit heures du soir, à l'effet de délibérer sur les questions portées à l'ordre du jour et dont voici les principales :

AFFAIRES NOUVELLES

Imprimés nécessaires aux divers services municipaux — Mise en adjudication, cahier des charges, clauses et conditions du travail.

Batiments communaux — Entretien des propriétés communales ; cahier des charges, clauses et conditions du travail.

Voirie municipale, rue Linné — Acquisition d'un terrain destiné à la création d'un groupe scolaire ; proposition.

Secours et subsides — Lettre de M. le délégué correspondant de l'Association des Dames Françaises ; communication.

Id. Demande de trousseau en faveur du jeune Chalo, élève de l'Institut des jeunes aveugles de Ronchin.

Id. Demande de bourse en faveur de la jeune Madeleine Haquette, aveugle.

Tramways — Vœu du Conseil d'arrondissement.

RAPPORTS DES COMMISSIONS

1° Ecoles communales : Institut Sevigné — Crédit supplémentaire. (M. B. Gonce).

2° Voirie municipale — Enlèvement des immondices ; denrées nécessaires à la nourriture des chevaux de l'ébonage ; adjudication. (M. Déletré).

3° Id. Enlèvement des immondices ; ferrure des chevaux ; adjudication. (M. Déletré).

4° Id. Fêtes nationale et communale — Crédit supplémentaire. (M. Wichart).

5° Id. Rues Rubens, Vernet, Delaroche et Mignard — Demande d'ouverture et de prolongement. (M. Boucherie).

6° Id. Alignements — Acquisition de terrains cédés par MM. Pennel, Dhat, Bouche, Durot et Picavet. (M. Ponthieu).

7° Id. Id. Acquisition de terrain cédé par M. A. Van Monchoven. (M. Boucherie).

8° Id. Parc de Barbieux — Clos des Mille Colonnes ; construction de batiments annexes. (M. Wichart).

9° Id. Service vicinal — Chemins vicinaux ordinaires ; emploi des ressources. (M. Gonce).

10° Id. Avenue Linné — Ouverture et classement. (M. Wichart).

11° *Budget primitif de 1900. (M. Thérin, adjoint).*

12° Caisse municipale des retraites — Demande de liquidation de retraite par l'inspecteur de police Joseph Dervaux. (M. B. Gonce).

13° Id. Demande de liquidation de retraite proportionnelle par M. Jules Bonnet, chef du bureau des contributions directes. (M. B. Gonce).

14° Id. Demande de pension par Mme Jules Martel, veuve d'un employé d'octroi. (M. B. Gonce).

15° Id. Demande de pension par Mme veuve Alfred Richez. (M. B. Gonce).

Accidents du travail

M. Huyghe Alphonse, 25 ans, rue Solférino, n° 42, à Tourcoing, tondeur chez M. Th. Segard et Vanackère, rue Racine, en faisant un faux pas s'est fait une entorse au pied gauche.

— *Mlle Duponchelle Palmyre, 21 ans*, 37, rue Hoche, tisserande chez les fils d'Alfred Motte, rue Molière, a eu l'annulaire gauche contusionné par la chute d'un poids.

— M. Maes François, 44 ans, 117, rue du Grand-Chemin, ouvrier chez M. Ernoult Bayart, a été blessé à l'annulaire gauche par la chute d'un rouleau.

— M. Delcourt Albert, rue des Sept-Ponts, 85, tisserand chez M. Alp. Vernier, 17, rue du Pays, a eu le doigt pris dans une chaîne de son métier. Il en est résulté une plaie par arrachement de la dernière phalange de l'index droit.

— M. Loridant Achille, garçon de magasin chez M. Adrien Noblet, rue de la Gare, 20, âgé de 38 ans, demeurant rue E. Motte, 6, étant tombé dans l'escalier en portant une pièce, s'est *contusionné l'avant-bras gauche.*

— M. Ducatez Hector, 16 ans, rue du Fort, cour Vigin, 3, margeur à chromographie artistique, rue de la Rondelle, a eu la main gauche prise par un cylindre et blessée.

— M. Desaine Edouard, 20 ans, Grande-Rue, en retirant un fourneau de sa rameuse, s'est fait une brûlure du deuxième degré.

— Mlle Desbarbieux Julienne, 15 ans, ouvrière chez M. Adolphe Lener, demeurant à Wattrelos rue de Roubaix 39, en tombant s'est blessé le pied, la cuisse et le genou droits.

— M. Brocvieille Ernest, 52 ans, demeurant rue de Lannoy, cour du Blanc Four, 7, terrassier travaillant pour le compte de M. Delmaire, rue Alfred de Musset, 21, dans la construction de MM. Michon frères, rue Montgolfier, en glissant d'un rouleau s'est blessé au côté droit.

— M. Delclercq J.-B., 18 ans, demeurant à Fiers, hameau du Breucq, tisserand chez MM. Prouvost et Barenne, a eu l'index droit écrasé par la chute d'un poids.

— M. Leclercq Modeste, 48 ans, rue de la Paix, cour Lefebvre, 28, contre-maître de tissage à la Société anonyme, rue du Collège, a eu l'annulaire gauche blessé par la chute d'une barre de pression.

— M. Desaidy Charles, 22 ans, rue de la , 8, mécanicien chez MM. Meyer et Boquillon, a reçu un bout d'arbre sur le doigt, ce qui a déterminé l'ablation de l'ongle de l'annulaire droit.

— M. Vandenberghe Jules, 14, rue de Rome, 35, apprenti chez M. Delespierre-Leman a eu, dans la cour de la gare, le gros orteil gauche écrasé par un cheval.

— M. Florin Charles, 45 ans, à Wattrelos, tisserand chez M. Dubar-Delespaul, rue d'Alger 292, a eu l'index droit blessé par un éclat de bois.

— M. Delbarre Félix, 46, *rue de l'Alouette* 59 apprêteur chez MM. Motte et Bourgeois en portant une pièce s'est fait une entorse tibio-tarsienne de l'avant-pied.

— Mme veuve Eros, femme de service, en tombant rue Inkermann, a reçu une luxation du coude gauche.

— M. Peloni Joseph, 28 ans, rue Blanqui. 9, fumiste, en travaillant chez MM. Camar et Philippini, 17, rue de Roban, a eu l'œil droit blessé par le choc d'une barre de fer.

— M. Schoonheere Gustave, 42 ans, rue de Menin, surveillant à la gare de Roubaix, en tombant s'est fracturé le radius gauche.

Reconnaissance de deux cadavres

L'individu qui est mort, dans la nuit de dimanche à lundi, dans l'estaminet tenu par M. Dubar-Roupain, 26 rue des Fabricants, et dont le cadavre avait été transporté à l'Hôtel-Dieu, a été reconnu, hier matin, par ses cousins.

C'est un ouvrier apprêteur de chez MM. Motte-Delescluse, âgé de 42 ans, demeurant rue Bernard, 82 et ayant nom Alfred Spendeur. Il était né à Dottignies.

— Le cadavre de l'individu qui s'est noyé dans la nuit de lundi, au Pont du Sartel, a été reconnu par son père.

C'est un nommé Amaurie Désiré. Il venait de Néchain, lorsque trompé par l'obscurité, il sera tombé dans le canal.

Il demeurait rue de Lannoy, fort Despré, 7. Il est père de quatre enfants.

Jambe fracturée

Dimanche après-midi, M. Adolphe Segard, 56 ans, lisseur, demeurant rue de la Barbe-d'Or, cour Charpentier, 2, étant dans son domicile, a fait une chute et s'est fracturé le péroné.

Toujours les cambrioleurs

Dans la nuit de lundi à mardi, les cambrioleurs ont opéré chez M. Alexandre Pardoen, 32 ans, tenant une épicerie buvette, 25, rue de la Lys.

Ayant brisé le panneau de la porte d'entrée, les cambrioleurs se sont introduits dans l'épicerie et ils ont enlevé 10 kilos de café, 5 k. de margarine, un jambon, des oranges, cinq litres de liqueurs, du chocolat, deux fromages de Hollande, 2 boites de sardines; des boîtes de petits bois, deux violons dont un avec sa boite, le tout évalué 250 fr.

Plus, ayant fouillé le tiroir-caisse ils ont soustrait une somme de dix francs en menue monnaie.

Plainte a été déposée au commissaire du 1er arrondissement.

Mort subite

Hier matin, M. Henri Degroote, 50 ans, demeurant boulevard de Belfort, 24, a été trouvé mort dans son lit.

Le docteur Bôle, qui a constaté le décès, a conclu à la rupture d'un anévrisme.

Blessé en tombant

M. Edmond Bourgois, 52 ans, encolleur, demeurant rue des Halles, estaminet Gosseman, en regagnant son domicile, samedi soir, vers huit heures, a fait une chute, sur la Grande-Place.

Echantillon de tissus imprimés pour ameublement

Une collection de 740 échantillons de satin, cretonne ou reps imprimés pour ameublement d'origine anglaise et de vente courante en Belgique vient d'être communiquée à la Chambre de commerce française de Charleroi.

Ces échantillons, ainsi que les renseignements qui les accompagnent sont mis à la disposition de ceux qui désireraient en prendre connaissance au secrétariat de la Chambre de commerce de Roubaix, à la Bourse.

Adjudication

Hier matin, à onze heures, a eu lieu dans l'une des salles de l'Hôtel-de-Ville, l'adjudication des travaux de terrassement de la rue Jouffroy.

Le devis s'élevait à la somme de 10.600 fr.

Ont soumissionné : MM. Carrette-Duburcq, à Roubaix, 10 p. 0/0 — J. Desplanques, à Roubaix, 16 p. 0/0, *adjudicataire.*

Une agression nocturne

En rentrant chez lui, M. D. Dubar, rentreur, âgé de 29 ans, demeurant 82, rue Charles-Quint, à Croix, a été attaqué rue du Lieutenant-Castelain, par une bande d'individus qui l'ont dévalisé de sa montre en argent à remontoir et la chaîne en nickel, ainsi que de son porte-monnaie contenant 3 francs.

Outrage à la police

Une journalière, Maria Bernard, âgée de 47 ans, demeurant rue Daguesseau, se trouvait dimanche soir à 8 heures, boulevard Gambetta, dans un état complet d'ébriété. Un agent lui ordonna de rentrer chez elle, non satisfaite de cette observation, elle l'injuria. Maria Bernard a été écrouée au dépôt.

Pour vos **malles, valises** et **sacs de voyages,** adressez-vous à la fabrique, **rue de l'Avocat, 44, à Roubaix.** — *Réparations dans les 24 heures.*

CAISSE D'ÉPARGNE DE ROUBAIX

5, rue du Château, 5

Séances des 23 et 24 décembre 1899

Versements

Roubaix, Samedi	85	dép	dont	8	nouv.		15.349
Id. Dimanche	164	—		24	—		21,328
Lannoy	14	—		»	—		1,318
Croix	6	—		»	—		660
Wattrelos	16	—		4	—		4 852
Ascq	4	—		1	—		358
Totaux. . .	289			37			43,865

Remboursements

Roubaix, Samedi	52	remboursements	25.937	69
Id. Dimanche	71	—	28.353	52
Lannoy	9	—	2.837	83
Croix	2	—	165	»
Wattrelos	11	—	8.048	37
Ascq	3	—	3,093	74
Totaux. . .	148		68.436	15

Les opérations, pour le mois de décembre, sont suivies :

A Roubaix, par MM. Paul Meillassoux et Ad. Desobry, directeurs et MM. L. Wibaux-Prouvost et *Gabriel Roussel, directeurs-adjoints* — A Lannoy, par M. J. Deffrennes-Canet — A Croix, par MM. Ad. Nedousel et Alcide Couturier — A Wattrelos, par MM. Henri Delcroix et Ch. Malfliatre — A Ascq, par MM. Louis Verdière et J.-B. Crucq.

Ordre du service : La caisse est ouverte pour recevoir les dépôts ainsi que les demandes de remboursements, les dimanches de 9 à 11 heures, les samedis de 9 à 10 heures 1/4. Les remboursements ont lieu les dimanches à 11 heures 1/2, les samedis à 10 heures 1/2, huit jours après la demande.

Le Caissier,
FREMONT.

CROIX

Accident à l'usine à gaz. — Chute d'un gazomètre. — Un ouvrier blessé.

Lundi matin, une fissure avait été découverte à la calotte d'un gazomètre, fissure déterminée sans doute par les gelées. Le gazomètre, dont la capacité est de 9.000 mètres cubes fut visité par deux ouvriers chargés de la réparation. Ils grimpèrent à cet effet le long des échelles scellées dans la maçonnerie et le premier arrivé, Henri Vandenbusche, âgé de 50 ans, s'avança aussitôt sur la calotte du réservoir.

A ce moment, sous la poussée du gaz, les lèvres de la fissure s'ouvrirent et la lourde masse retomba dans le cercle de maçonnerie.

L'ouvrier n'eut que le temps de se rejeter en arrière, mais il ne réussit pas à s'accrocher aux échelons et tomba sur le sol d'une hauteur de quinze mètres ; il se releva avec une fracture au bras gauche. Par suite du choc, la calotte du gazomètre se dessouda entièrement et s'abattit sur la nappe d'eau, tout le gaz s'étant échappé. Le blessé, dont l'état est satisfaisant, a été reconduit à son domicile, rue de Wasquehal.

ÉLIXIR SUÉDOIS
(Voir en 4e page).

TOURCOING

Vol à l'étalage et au comptoir

Le nommé Adolphe Marlier, 19 ans, demeurant à Tournai, a été arrêté pour vol de bons de primes, de chocolat, chaussettes, mouchoirs à l'étalage d'un magasin.

Il aurait de plus soustrait une somme de seize francs dans le comptoir du même magasin.

L'inculpé nie ce dernier vol.

Marlier, qui s'est engagé le 8 mars 1899 pour huit ans aux chasseurs à pied à Anvers, a déserté *son corps, n'ayant pas, dit-il, la vocation* militaire.

Interdiction de séjour

La police a arrêté le nommé Lucien Dujardin, 22 ans, demeurant rue de la Latte, pour infraction à un arrêté d'interdiction de séjour pris à sa charge.

Mince de distraction

Une personne a trouvé rue des Piats et déposé *au bureau de police une boite à macarons.*

Il est probable que celui qui l'a perdue devait être lui même passablement macaron.

Accidents du travail

M. J.-B. Delecluse, 29 ans, homme de peine à la gare a constaté une plaie contuse du gros orteil droit.

— M. Henri Bernard, 28 ans, homme de peine à l'établissement Albert Pollet, rue de Bapaume a eu le pouce écrasé en manœuvrant un tuyau de fonte.

M. Paul Robbe, 41 ans, ajusteur chez M. Honoré Colson, constructeur, rue Motte, s'est porté un coup de marteau sur le doigt majeur de la main gauche.

— Mlle Marie Daens, 15 ans, bâcleuse chez *Cauliez et Delaoutre,* rue du Dragon, a eu la main gauche prise dans un peigne en nettoyant son métier.

La fête d'hiver de l'Union Tourquennoise

Notre excellente société de gymnastique et d'armes, l'Union Tourquennoise, a donné, lundi après midi, à quatre heures, sa première fête d'hiver dans la vaste salle des fêtes de la place Leverrier.

Bien avant l'heure fixée, un public nombreux et choisi s'y pressait. Il est vrai que le spectacle offert méritait, par la variété de son programme, d'attirer une aussi grosse affluence.

Le concert a commencé par une grande fantaisie sur Faust exécutée par la fanfare « Les Intimes », sous l'habile direction de M. Béhiels, son chef. Les gymnastes sont entrés aussitôt et ont exécuté, aux applaudissements unanimes, une très belle série de mouvements à mains libres.

Les travaux simultanés aux arçons, les diverses leçons de boxe, *ainsi que les travaux* artistiques aux appareils, ont montré la valeur de notre belle société et l'excellente méthode pratiquée par son chef, M. Louis Delannoy.

Mais le clou de la fête a sûrement été les brillants assauts de canne et de boxe exécutés par MM. Maingret et Deruelles, professeurs à l'Academie de Boxe de Paris et anciens membres de l'Union tourquennoise.

Tous deux ont véritablement émerveillé le public, qui ne s'est pas montré avare d'applaudissements.

La souplesse, la grâce et la facilité avec lesquels ils se sont produits, a fait une profonde impression, et tout le monde était unanime à *reconnaître le degré de perfection atteint par* nos concitoyens. Quelques intermèdes comiques ont ensuite été bien rendus par les gymnastes.

A citer entr'autres, Polyte et son élève « soyeux » John, qui ont provoqué des accès de fou rire par leurs exercices extraordinaires.

La fête s'est terminée par un ballet : Les clowns et clownesses exécuté dans la perfection par une section de gymnastes. En résumé, fête très réussie, tout l'honneur en revient aux organisateurs.

Adjudications

Hier après-midi a eu lieu à l'Hotel-de-Ville, sous la présidence de M. Masure-Six, adjoint.

l'adjudication de la fourniture des denrées nécessaires au fonctionnement des Cantines scolaires pendant l'année 1900.

En voici les résultats :

1er lot. — Viande de bœuf ou de vache, 9.000 kilogs à fournir sur la mise à prix de 1 fr. 60 le kilo, gras de bœuf non fondu 200 kilos à 1 fr.

Ont soumissionné : MM. Paul Malfait, 18.12, Xavier Dubrulle, 18 fr. Delgatte 19 francs. Adjudicataire.

2e lot. — Saucisses, 1300 kilos à 2 fr. et saindoux 200 kilos à 1 franc.

Veuve Desrousseaux-Pinet, 2 o/o, Jean Louis Leplat, rabais de 6 o/o, Adjudicataire.

3e lot. — Haricots, pois cassés, riz, sel, cassonnade, farine blutée, poivre, vinaigre, ensemble du lot 4.670 fr. Vve Emile Lecat, 17,77 0/0, Hennebo Car os 16.00 0/0 ; Pianckaert-Destombes 22.29 0/0, adjudicataire.

4e lot. — Lait de 1re qualité, 225 hectolitres à 28 fr. 4,580. MM. Gustave Dael, 2,50 0/0 ; Emile Vervenne 6 0/0, adjudicataire.

***

Adjudication de toile pour draps de lit. — Hier a eu lieu sous la présidence de M. Senelar, adjoint au maire, l'adjudication de la fourniture de 1200 mèt. de toile métis de 1m80 de largeur sur la mise à prix de 1 fr. 20 le mètre.

Ont soumissionné MM. César Chombau, 14.16 0/0; Migeon Salembien, 9 0/0; Odoux, 15 0/0; Jules Glorieux, 8 0/0 ; El. Luyset, 17 0/0; Boret et Suin, adjudicataires au rabais de 17,50 0/0.

***

Le 15 janvier aura lieu à la mairie l'adjudication de la fourniture des papiers d'emballage et de cordelettes et ficelles nécessaires à la condition publique pendant les années 1900, 1901 et 1902.

MOUVAUX

Une réunion de l'U. S. et P.

La série de représentations continue, la comédie est toujours la même, sauf quelques légères variantes.

La dernière a eu lieu dimanche soir, à huit heures, chez M. Leman, rue de Lille, et n'a obtenu qu'un médiocre succès. A peine, si les coups désespérés de la grosse caisse ont amené quinze auditeurs.

Malgré l'appel mirobolant adressé aux petits *commerçants, tout s'est effondré d'une façon* lamentable, et de l'aveu d'un des membres les plus en vue de l'Union, le comité désespère de grouper un jour autour de lui, des forces suffisantes pour affronter la bataille électorale en mai prochain.

La réflexion ne manque pas de bon sens de la part de son auteur, nous le constatons en passant, et offrons à Cyrille, nos plus sincères condoléances, pour l'évaporation de ses rêves ambitieux.

Pourtant l'U. S. et P. est remplie de bonnes intentions, d'après son dire. Il faut véritablement être de mauvaise foi pour le contester. Son organe officiel le *Journal de Roubaix*, nous le dit, et nous le repète à tout propos et hors de propos, et nous fait la grâce de nous faire connaître les intentions futures de la bande cléricale.

Voici la façon dont il s'exprime :

« Le comité a tenu à justifier son titre d'U. S. et P.

« Son système consiste à délivrer des bons *qui ne seraient valables que chez des commer*çants faisant partie de la Ligue, etc., etc.

Malgré cela, les petits commerçants, les ingrats, n'ont pas compris leurs intérêts, et seuls, quelques-uns, pressentant sans doute, une commande, ont répondu à l'appel désespéré des philanthropes de l'Union sociale et jésuitique.

La réunion de dimanche dernier en est une preuve flagrante, pourtant le grand Pontife Cyrille avait tenu à s'y trouver. Il a dû faire d'amères réflexions, voyant le peu d'auditeurs trouvant un charme quelconque à sa faconde rageuse.

Il *a profité de l'occasion pour produire* un nouvel élément d'agitation — certain gommeux répondant au nom harmonieux de Gallois. Ce dernier, présenté en liberté, se démenait comme *un diable dans un bénitier, et son barnum dut,* à diverses reprises, calmer sa fougue pour lui éviter une ample moisson de pommes cuites.

Nous reviendrons probablement sur cet intéressant sujet en un prochain article.

La soirée s'est terminée par quelques discours soporifiques débités par d'autres comparses. Vu le petit nombre de présents, la sortie s'est effectuée sans incidents.

Nous le croyons sans peine.

MARCQ-EN-BARŒUL

Mardi 26 decembre, ont eu lieu les funérailles de M. Clément, négociant au Pont.

M. Auguste Fremaux, président de l'Association des Anciens Elèves, a prononcé le discours suivant :

Messieurs,

L'Association Amicale des Anciens Elèves du Pont de Marcq-en-Barœul, dont M. Clément faisait partie comme membre honoraire fondateur, a tenu de venir saluer pour la dernière fois sa dépouille mortelle et adresser à sa mémoire ses remerciements pour l'adhésion spontanée de la première heure, encourageant l'essor des débuts.

Prié par les membres de la Commission, comme Président, de prendre la parole pour adresser le dernier adieu à notre membre honoraire, j'ai accepte avec empressement, étant l'ami de la famille, d'être délégué pour rendre ce dernier hommage.

En effet, Messieurs, le passage de cet homme de bien sur la terre, et son existence tout entière parmi nous, sont un sujet remarquable de reconnaissance, un exemple à espérer toujours voir suivre. Comme délégué d'une société française, comme Français, je lui dis, bien qu'étranger, Merci.

Je m'explique Messieurs :

Monsieur Clément, est venu de la Belgique, il y a environ quarante ans, dans cette petite bourgade appelée Pont-de-Marcq, coin alors perdu à quelques kilomètres de Lille, il en a vu progressivement les différentes transformations et l'essor inespéré industriel actuel.

Par son travail incessant, en même temps que la prospérité arrivait dans sa nouvelle terre d'adoption sa situation commerciale s'améliorait, lui permettant non seulement d'élever dans des conditions exceptionnelles sa nombreuse famille, mais encore d'acquérir la considération et l'amitié générale.

Arrivé au terme de sa carrière, au moment de se retirer des affaires, de prendre le repos péniblement et courageusement gagné, pensez-vous que pour remercier la France de sa large, généreuse et franche hospitalité, il alla bâtir quelque villa à l'étranger et quitter la nation qui lui avait ouvert les bras, non Messieurs, cet homme avait au cœur les sentiments délicats de la reconnaissance qui distinguent l'homme de qualité, il n'avait pas eu la bassesse de ramper et de flatter pour prendre rang dans le quartier, modeste, se sachant étranger, il ne voulait ni se pavaner, ni dominer, au contraire il avait tenu à montrer à la France, combien il était heureux d'y séjourner, et combien il affectionnait notre patrie.

Aussi ses deux fils, nos amis *Florent et Jules* Clément sont nos frères. Soldats français, si demain la fatalité l'exigeait, ils seraient à nos côtés, coudes à coudes, contre les ennemis de la France.

L'Association, Messieurs, ne s'occupe pas de politique ni de religion, questions qui n'apportent que des ennuis stériles et des dissentiments. Mais elle a au cœur le culte de la Patrie, ce sentiment sublime que possèdent tous les Français, sans exception ; à l'évocation de la fibre patriotique, tous se découvrent, tous serrent les rangs, unissant les mains, pauvres comme riches, n'ayant plus qu'un seul cœur battant pour la grandeur de la France !

Aussi, Messieurs, ce haut enseignement de patrio-